

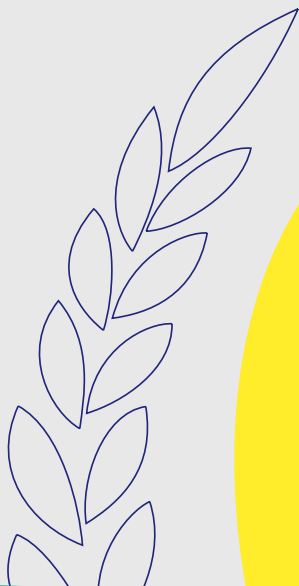


MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**pHARe** Programme de lutte contre  
le harcèlement à l'école

# FAITES VOTER VOS ÉLÈVES AUX PRIX DES ÉLÈVES AMBASSADEURS !



## Nouveauté 2024-2025

Pour la 12<sup>e</sup> édition du  
prix Non au harcèlement,  
de nouveaux prix sont  
créés afin de donner  
aux élèves la possibilité  
de s'exprimer et de voter.



## POURQUOI ?

Le prix Non au harcèlement est organisé chaque année par le ministère chargé de l'éducation nationale, avec le soutien de la mutuelle MAE. **Il donne la parole aux élèves** pour qu'ils réalisent ensemble **une affiche ou une vidéo sur le harcèlement**, qui servira de support de prévention dans leur établissement.

**Pour la première fois, les élèves vont pouvoir voter pour la vidéo et l'affiche qui les ont le plus touchés. Leur vote est important !**

**Les prix des élèves ambassadeurs** récompenseront **la meilleure affiche et la meilleure vidéo** conçues par des élèves du second degré (ou inter-degré) parmi les lauréats nationaux, valorisés par la MAE à hauteur de 1 000 euros chacun.

## COMMENT ?

Chaque établissement / école vote pour :

- une affiche
- une vidéo



## OÙ VISIONNER ?

Sur la plateforme Phare, via le formulaire « Je participe au vote du prix NAH ». Les affiches et vidéos en compétition y sont visibles et téléchargeables.

## OÙ VOTER ?

Sur la plateforme Phare, via le formulaire « Je participe au vote du prix NAH »

## COMMENT VOTER ?

Le chef ou la cheffe d'établissement et/ou le ou la référente élèves ambassadeurs réunissent les élèves ambassadeurs pour sélectionner une affiche et une vidéo parmi les différentes productions proposées. Chaque établissement dispose d'une voix. Les modalités d'organisation du vote sont laissées à l'appréciation du chef d'établissement (débat, etc.).

## QUAND VOTER ?

Les 3 et 4 avril 2025